



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 82221

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie sur l'engagement de la France d'allouer 0,7 % de sa richesse nationale à l'APD. Le 1er mars 2013, le Président de la République avait annoncé vouloir tendre de nouveau vers cet objectif international dès que le pays renouerait avec la croissance. Le Gouvernement prévoit une croissance de 1,9 % d'ici à 2017. Or selon le PLF 2015, le Gouvernement continuera de couper son aide de 6,7 % entre 2014 et 2017 (190 millions d'euros). La France s'éloigne de plus en plus de son engagement international : en 2014, elle n'alloue plus que 0,36 % de sa richesse nationale à l'APD contre 0,5 % en 2010 (chiffres OCDE). Elle est ainsi à contrecourant de la plupart des autres grands donateurs qui eux augmentent leur aide vers les pays les plus pauvres. Le Royaume-Uni qui en 2007 encore avait une APD encore plus faible que la France (0,36 % de son RNB) a atteint l'objectif des 0,7 % en 2013. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de mettre en place pour rétablir une trajectoire crédible en vue d'atteindre l'objectif des 0,7 %, conformément aux engagements de la France et si la France compte réaffirmer l'objectif des 0,7 %, assorti d'un calendrier, lors de la 3e conférence sur le financement du développement en juillet à Addis-Abeba.

Texte de la réponse

Préalablement à la 3ème Conférence sur le financement du développement qui s'est déroulée à Addis Abeba du 13 au 16 juillet 2015, la France s'est réjouie de l'engagement collectif européen - segment développement du Conseil des affaires étrangères sur le partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable du 26 mai 2015 - d'atteindre 0,7% du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement (APD) à l'horizon de l'agenda post-2015 et d'atteindre l'objectif de 0,15 à 0,20% du RNB pour les PMA. Tout en prenant cet engagement collectif, les Européens ont rappelé les circonstances budgétaires exceptionnelles auxquelles sont confrontés nombre d'Etats membres de l'Union européenne. Dès lors, la référence à l'agenda du développement post-2015 dans les conclusions du conseil constitue un cadre raisonnable. L'effort de la France en matière d'aide publique au développement (0,37% du RNB en 2014) se situe au-dessus de la moyenne des donateurs du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (0,29%). Malgré une baisse conjoncturelle du volume global d'APD due à un contexte budgétaire et économique contraint, la France est redevenue le 4ème contributeur à l'APD mondiale en 2014 d'après les chiffres préliminaires fournis par l'OCDE le 8 avril 2015, après avoir été le 5ème bailleur d'APD en 2013. Pour la France, l'année 2015 a été déterminante sur les enjeux de développement, avec trois rendez-vous majeurs : Addis Abeba en juillet, New York en septembre et la conférence Paris Climat / COP21 en décembre. Dans ce contexte, le gouvernement a pris des engagements forts par la voix du président de la République. Il a annoncé, le 28 septembre 2015, l'augmentation des financements en faveur du Développement de 4 milliards d'euros en 2020, dont 2 milliards d'euros pour la lutte contre le changement climatique. Cela se traduit de manière budgétaire : 1. le gouvernement a présenté deux amendements afin d'abonder de 150 millions d'euros les ressources budgétaires prévues en 2016 pour deux priorités : le climat et l'aide aux réfugiés dans les pays

limitrophes de zones de crises ; 2. outre ces amendements gouvernementaux, 106 millions d'euros supplémentaires pour le développement durable ont été votés à l'initiative des députés. Les outils de la politique d'aide au développement sont en outre modernisés et un rapprochement entre l'Agence française de développement et la Caisse des dépôts permettra de mettre en oeuvre de manière ambitieuse les objectifs de la loi relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Cependant, il faut être conscient que l'aide publique au développement ne peut faire face, seule, à l'ampleur des besoins et aux enjeux actuels, notamment climatiques mais également sanitaires ou de tout autre ordre touchant au développement durable. Il faut raisonner de manière globale pour financer et mettre en oeuvre les Objectifs de développement durable (ODD). Il s'agit d'ailleurs d'une des avancées majeures du "Programme d'action d'Addis Abeba" et de "l'Agenda pour le développement durable". Ceux-ci s'inscrivent dans une vision globale, universelle et durable du financement du développement, qui s'étend bien au-delà de l'aide publique au développement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82221

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 janvier 2016

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4664

Réponse publiée au JO le : [19 janvier 2016](#), page 575